

# ACCORD MODULATION ET HORAIRES DÉCALÉS MAIS JUSQU'OUÛ IRA LA DIRECTION ?

La fin d'année approche et la fin de certains accords arrivent aussi !!  
Sauf que ... La direction n'entend pas mettre fin à ces accords mais souhaite les renouveler et pas pour 18 mois mais bien pour 5 ans !!! Oui 5 ans et évidemment la direction en profite pour étendre à tout le site la modulation (juste à titre exceptionnel), en invoquant les divers incidents chez SE.  
Pour la direction cet accord est très bon et il est bien accepté par les salariés !!

## Vous y croyez ???!!

Comme à son habitude la direction commence les négociations à quelques semaines de l'échéance de ces accords et du coup limite les discussions au simple fait de prolonger les accords par manque de temps !! **Ces pratiques ne sont pas acceptables.**

Pour **la CGT** il est clair que ces accords sont toujours inutiles et causent bien des tensions au sein des différents secteurs de MRO où ils sont utilisés. Le déséquilibre entre les différentes GATE démontre bien que le problème ne vient pas des horaires mais bien d'un flux totalement désorganisé !!!

En 20 mois d'application bons nombres d'aspects prévus dans ces accords ne sont pas respectés comme par exemple la planification à 3 mois des périodes hautes et basses. Donc donner un quitus pour 5 ans !! C'est hors de questions pour **la CGT** !!

Quand on apprend par le biais de la négociation d'un avenant de prolongation de l'accord d'astreinte (qui arrive aussi à terme) que des secteurs non prévus dans l'accord ont été sollicités, comment faire confiance à une direction ayant ce comportement ?

## **Nous vous laissons juger !**

Le délai de prévenance prévue dans la modulation est d'ores et déjà plus bas que la NCC (pour une fois elle apporte un + ce qui démontre le bas niveau de l'accord modulation) !! Pour **la CGT**, il nous paraît important que l'analyse des flux des secteurs MRO soit faite et revue, il faut aussi augmenter la capacité humaine par du recrutement supplémentaire pour compenser les départs des dernières années et surtout améliorer la qualité de vie au travail !

La négociation de cet avenant de prolongation va structurer la vie de tous les salariés SLS de Molsheim pour les 5 ans à venir ! Pour rappel pour le moment cet accord ne concernait que MRO et pour une période de 20 mois qui se termine le 31 décembre 2023.

**La CGT** n'étant pas signataire de ces accords qui attaquent les conditions de travail et l'équilibre vie perso/vie privé des salariés SLS de Molsheim, va œuvrer pour améliorer ces accords au cas où il devait y avoir des signataires...

Nous appelons tous les salarié-e-s du site de Molsheim à nous faire part de leurs remarques, revendications et sentiments sur notre boîte mail [cgt.messiermolsheim@orange.fr](mailto:cgt.messiermolsheim@orange.fr) ou en scannant ce **QR code**

